

## Brève

# Le point sur la réforme du Code civil

Les 30 mars 2018, 27 avril 2018 et 4 mai 2018, le Conseil des ministres a approuvé respectivement les avant-projets de réforme du droit des obligations<sup>1</sup>, du droit de la preuve<sup>2</sup> et du droit des biens<sup>3</sup>, tels qu'adaptés pour tenir compte de certaines remarques reçues lors de la consultation publique qui s'est clôturée le 1<sup>er</sup> février 2018.

Les textes sont actuellement examinés par le Conseil d'État. Ils seront ensuite soumis au Conseil des ministres en seconde lecture avant leur passage devant la Chambre des représentants.

L'avant-projet relatif au droit de la responsabilité extracontractuelle<sup>4</sup> a fait l'objet d'une autre consultation publique, dont les remarques sont en cours d'analyse.

Gaëlle FRUY ■

Assistante à l'Université Saint-Louis - Bruxelles

- 1 Avant-projet de loi portant création d'un Code civil et y insérant un Livre 5, « Les obligations », *texte et exposé des motifs*.
- 2 Avant-projet de loi portant insertion du Livre 8, « La preuve », dans le nouveau Code civil, *texte et exposé des motifs*.
- 3 Avant-projet de loi portant insertion du Livre 3, « Les biens », dans le nouveau Code civil, *texte et exposé des motifs*.
- 4 Avant-projet de loi portant insertion des dispositions relatives à la responsabilité extracontractuelle dans le nouveau Code civil, *texte et exposé des motifs*.